



Séance du 17 octobre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	17

Objet de la délibération
MOBILITÉ Périmètre EMC ² et composition du Comité de pilotage
Référence
05_20221017_5.3.3

Date de la convocation
10/10/2022

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
19/10/2022

L'année deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 15 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été reconvoqué suite au quorum non atteint lors de la séance du 10 octobre 2022. Cette séance s'est déroulée, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme VERRIER, MM. RIFFLART, RENAUX, DOVERGNE, Mme THIEBAUT, GAILLARD, DESFOSSES, STOTER, BOHIN, MAGNIER, DURIEUX, THUILLIER, Mme LEROY, BABAUT.

Excusés ayant donné procuration :

M. OURDOUILLE a donné pouvoir à M. RIFFLART

M. CAPELLE a donné pouvoir à M. DOVERGNE

M. FRANCOIS a donné pouvoir à M. GAILLARD

Excusés, absents : Mme FOURÉ, MM. DECLÉ, MERCUZOT, SAVREUX, FOUCAULT, Mme SAVARIEGO, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, GEST, THEVENIAUD, Mme RODINGER, DESSEAUX, Mme PINON, DEBARD, DUFOUR, Mme VANDEPITTE, BOCQUILLON, SURHOMME, Mme QUIGNON, DELNEF, SUIN, DELFOSSE, Mme A. LEMAIRE, Mme A-M. LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, WATELAIN, CLIQUET, Mme DEWAZIERS, LENGLET, NOBLESSE, PETIT, Mme HIVER, DINOUIARD, CHEVIN

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Bénédicte THIEBAUT

Le syndicat mixte du pays du Grand Amiénois a réalisé en 2010 une enquête auprès des ménages du Grand Amiénois pour connaître leurs pratiques de déplacements, selon la méthode standard du CERTU « enquête déplacements grand territoire ». Elle répondait à une des préoccupations majeures du pays, celle des déplacements et des transports, qui nécessite une connaissance actualisée de la situation à la bonne échelle.

Plus de 10 ans plus tard, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois a l'intention de réaliser une enquête ménages certifiée CEREMA (EMC2) pour actualiser ses données dans l'option de la révision du SCOT et des politiques de mobilités menées sur le territoire. Cette décision a été acté lors du bureau syndical du 16 mai 2022.

L'enquête est composée d'une enquête « cœur » et de différentes options possibles.

L'enquête cœur consiste dans le recueil des déplacements effectués un jour de semaine (lundi au vendredi) auprès des personnes interrogées. Elle constitue un apport précieux pour mesurer les tendances foncières d'évolution, élaborer une prospective à long terme, et évaluer l'effet des politiques menées.

L'option « étudiant » permet d'enquêter un échantillon d'étudiants logeant dans les résidences d'Amiens Métropole, ce public n'est pas interrogé dans l'enquête standard. Cette

option avait été choisie en 2010, ce qui permettra une comparaison. Cette option ne concerne qu'Amiens Métropole qui envisage de la son coût à sa charge.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022
Reçu en préfecture le 18/10/2022
Publié le
ID : 080-200082063-20221017-5A_20221017_533-DE

Il existe également l'opportunité de choisir l'option week-end, elle consiste à recueillir les déplacements du samedi et du dimanche auprès des volontaires de 15 ans et plus parmi les répondants de l'enquête cœur. Cela représente un coût supplémentaire de 68 400 € TTC. Cela permettrait d'approfondir la connaissance de la mobilité et des flux le week-end, notamment pour motifs achats, loisirs ; comparer les pratiques de semaine et de week-end.

L'autre possibilité pour avoir des données « week-end » consiste à intégrer les questions sur les activités du week-end aux questions locales du questionnaire, cela ne représente aucun surcoût. Cela permettrait d'avoir un échantillon identique à celui de l'enquête cœur, un temps d'exploitation relativement limité pour l'ADUGA, une exploitation facilitée de la donnée.

Il revient au Comité syndical de se prononcer sur le choix de cette option « Week-end ».

Cette enquête est estimée à 700 000 € TTC avec l'option « étudiant ». Quant au calendrier prévisionnel, il est envisagé la publication du marché public pour le choix du prestataire en janvier 2023 pour une collecte octobre 2023/ janvier 2024 et un rendu été 2024.

De plus, la composition d'un comité de pilotage est nécessaire pour le suivi du prestataire et du dossier d'enquête.

Il est proposé au Comité syndical :

- De valider la composition suivante pour le comité de pilotage : les membres de la commission Mobilité du Grand Amiénois, des représentants de l'Etat, des autres partenaires sollicités financièrement, du conseil régional, du Cerema et de l'ADUGA ; et de nomme Jean Jacques STOTER à la tête de ce comité de pilotage.
- De se prononcer sur le choix de l'option « Week-end ».

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Valide la composition suivante pour le Comité de pilotage : les membres de la commission Mobilité du Grand Amiénois, des représentants de l'Etat, des autres partenaires sollicités financièrement, du Conseil régional, du Cerema et de l'ADUGA ; et nomme Jean Jacques STOTER à la tête de ce comité de pilotage.
- Décide de ne pas choisir l'option « Week-end ».

Fait et délibéré le 17 octobre 2021
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pascal RIFFLART.

Bénédicte THIEBAUT.